
EXTRAIT DU REGISTRE AUX PROCES-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

13 octobre 2014

Présents : MM. JANUTH - Bourgmestre, président;
PINTE, PICALAUSA, SOUDAN, DESMEDT - Echevins; BORREMANS, LENS, PLUCHART, ZOCASTELLO,
DELCOURTE, MOHDAD, FERIER, ANGILLIS, WAUTIER, SAINT-GUILAIN, JADIN, IDRISSE, LECLERCQ-
HANNON, ANTHOINE, FUMIERE, CAELS, EL KROUT, HENRIOULLE, SMOOS, LEKIME - Conseillers.
LAURENT - Directeur général.

Remarques :
- Mme LOUVIGNY et M. LANGENDRIES sont excusés.
- Mme DESMEDT et M. ZOCASTELLO sont scrutateurs.

A - Séance Publique

20141013 (7) Centimes additionnels au précompte immobilier : Exercice 2015

Le Conseil,

Vu la situation financière de la Commune et la nécessité de financer le budget communal;
Considérant le Code des Impôts sur les revenus de 1992 et notamment l'article 464, 1° et les articles 249 à 256;
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1120-30 et L1331-3;
Vu l'avis du Directeur Financier;
Considérant que MM(mes) BORREMANS, LENS, PLUCHART, ZOCASTELLO, FERIER, ANGILLIS, WAUTIER, LEKIME, MOHDAD
ont répondu non ; que les autres membres présents ont répondu oui ;

DECIDE :

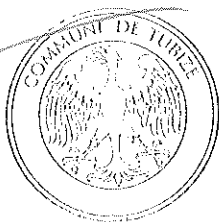
Article 1 - Il sera perçu pour l'exercice 2015, 2600 centimes additionnels au précompte immobilier;
Article 2 - Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des contributions directes;
Article 3 - La présente décision est exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Par ordonnance :

Pour extrait conforme le 15 octobre 2014 :

Le Directeur général,

E. LAURENT,



Le Bourgmestre,

M. JANUTH.